



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE / SOCIETE PAPETERIE BANQUE DE FRANCE

Une enquête publique relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, est ouverte **du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 22 janvier 2016** inclus sur le territoire de la commune de VIC LE COMTE à l'égard de la demande présentée par la Société PAPETERIE BANQUE DE FRANCE, portant sur l'autorisation d'exploiter une nouvelle machine de fabrication de papier fiduciaire au sein de son établissement situé à Longues sur le territoire de la commune de Vic Le Comte.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant notamment une étude d'impact, de danger, un résumé non technique, ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale et de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité est consultable en mairie de Vic le Comte.

Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public soit :

du lundi au jeudi : de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
le vendredi : de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

M. Alexis JELADE, Cadre d'entreprise en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Son suppléant est M. Pierre BARILLIER.

Le commissaire enquêteur recevra les observations des tiers en mairie de Vic le Comte:

lundi 21 décembre 2015, de 8h15 à 11h15
mercredi 30 décembre 2015, de 14h30 à 17h30
mardi 5 janvier 2016, de 8h15 à 11h15
jeudi 14 janvier 2016, de 8h15 à 11h15
vendredi 22 janvier 2016, de 13h30 à 16h30

Par ailleurs, les observations, propositions, contre-propositions peuvent également être adressées en mairie de Vic le Comte, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Société PAPETERIE BANQUE DE FRANCE – Longues – 63270 VIC LE COMTE.

Des informations relatives à l'enquête seront disponibles à la préfecture du Puy-de-Dôme, notamment sur son site internet (www.puy-de-dome.gouv.fr). Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture, notamment sur son site internet et en mairie de Vic le Comte du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le présent avis est affiché en mairie de Vic le Comte, Les Martres de Veyre, Mirefleurs, Saint Maurice, Laps, Corent, Veyre Monton, La Sauvetat, Authezat.